



CTSD - Vendredi 5 Septembre 2014

Déclaration liminaire de la FNEC-FP-FO

Fédération Nationale Enseignement - Culture – Formation Professionnelle Force Ouvrière

Le gouvernement a déjà eu recours à 3 ministres pour imposer des réformes aussi rejetées que néfastes pour l'école de la République et ses personnels :

- réforme des rythmes scolaires
- école du socle
- régionalisation de la formation professionnelle
- décrets sur la refonte des obligations de services des personnels du second et premier degré.

Depuis deux ans, la réforme des rythmes scolaires est massivement rejetée, aussi bien au Conseil supérieur de l'éducation qu'au CTM, que sur le terrain, où elle a été majoritairement condamnée par les enseignants, les maires et les parents d'élèves.

Dès la prérentrée, tous les problèmes resurgissent :

- Suppression du maxima de 24 heures d'enseignement hebdomadaire pour les titulaires remplaçants et pour les enseignants exerçant sur les postes fractionnés (Décret n°2014-942 du 22 août) sans garanties pour une récupération effective, renforçant ainsi l'annualisation du temps de travail
- Confusion entre le scolaire et le périscolaire, utilisation et réquisition des salles de classes et du matériel scolaire comme à la Ciotat, sans oublier les problèmes de sécurité et d'hygiène comme à Cabries, et de laïcité liés au recours massif aux associations diverses
- Pression pour que les adjoints et directeurs gèrent les inscriptions dans les activités périscolaires, comme à Aix, où la mairie demande au directeur "de soutenir la politique de la ville"
- Tentatives d'imposer 10 minutes supplémentaires par jour pour l'accueil des élèves en maternelle
- Embauche des ATSEM après l'ouverture des écoles interdisant leur participation à l'accueil des élèves
- Modification des affectations des enseignants en fonction des horaires des communes où ils étaient nommés
- Sous-effectif dans les encadrements des activités scolaires
- Et en règle générale, que les maires acceptent de mettre en place cette réforme, qu'ils la refusent, qu'ils la diffèrent partiellement ou qu'ils l'appliquent avec zèle, c'est dès la rentrée la plus grande confusion qui a régné avec un seul responsable : le ministère qui s'obstine dans cette réforme.

A peine nommée, la nouvelle ministre Najat Vallaud-Belkacem affirme "il n'y aura pas exception" et est obligée de menacer "Si ce n'est les maires qui l'appliquent alors ce seront les préfets" .

La ministre peut bien menacer, les professeurs des écoles demeurent massivement opposés à ces deux décrets de territorialisation de l'école, destructeurs du statut de fonctionnaire d'Etat. Elle ne peut oublier les votes négatifs FO, FSU, CGT et SUD au CTM et au CSE contre le décret Hamon, et la déclaration de l'interfédérale enseignants et territoriaux FO, CGT, SUD et FAEN du 26 mai "*Le nouveau ministre doit retirer le décret de 2013. C'est le seul assouplissement possible*".

Alors que le gouvernement Valls 2 annonce l'application accélérée du pacte de responsabilité, générateur de restriction budgétaire, la rentrée 2014 est marquée par l'attribution d'un millier de postes pour 38 000 élèves supplémentaires dans les classes et l'affectation des autres postes aux dispositifs territorialités "plus de maîtres que de classes" et "scolarisation des moins de 3 ans" ou à la pondération horaire des REP+.

Ce qu'exigent les collègues c'est qu'il y ait déjà autant de maîtres que de classes, avec des effectifs par classe diminués, que les postes spécialisés supprimés soient restitués.

Ce qu'ils veulent, c'est que les 60 000 postes promis soient des postes aux fonctions statutaires clairement définies dans un cadre national et non des postes à profil du type "maîtres +" ou "modulateurs en REP +" imposés pour mettre en œuvre la réforme de "refondation de l'école".

Sur les 115 postes dont bénéficie le département, seuls 40 postes sont disponibles en cette rentrée pour faire face aux demandes, prévues et chiffrées déjà à 45 en mars, mais dont les besoins, au vu de la réalité de ce mois de septembre, se révèlent bien supérieurs.

De nouveaux besoins urgents se font sentir à Bouc Bel Air, Jouques, La Ciotat, Château neuf, et bien d'autres secteurs du département.

Comme il est hors de question de procéder à des fermetures de classe à cette rentrée, il est impératif de restituer les 25 postes non pourvus au concours exceptionnel PE, conséquence directe de la mastérisation visant à généraliser l'emploi de reçus-collés contractuels dans l'immédiat. Le ministre doit autoriser le recrutement sur la liste complémentaire du concours exceptionnel pour faire face aux besoins réels : ouverture des classes, des postes spécialisés, et des postes de titulaires-remplaçants, besoin crucial mis en évidence par les carences de remplacement l'an dernier.

Aucun arrangement pseudo-pédagogique tels les grandes sections-CP ne doit empêcher les ouvertures nécessaires.

Je vous remercie de votre attention,
Pour la FNEC FP FO, Ph Roms